

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 6 mars 2017, à 20h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

**PRÉSENTS :**

|                                    |              |
|------------------------------------|--------------|
| Mme Doris Lavoie,                  | Mairesse     |
| M. Robert Duchesne conseiller      | district # 1 |
| M. Yves Rossignol, conseiller      | district # 2 |
| Mme Éliane Champigny conseillère   | district # 3 |
| M. Tony Côté, conseiller           | district # 4 |
| M. Marc Richard, conseiller        | district # 5 |
| M. Christian Desgagnés, conseiller | district # 6 |

**ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Mme Kathy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue de la mairesse et constat du quorum

À 20h00, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

**3. ADMINISTRATION**

**3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**5313-2017**

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour, tout en ajoutant les points suivants :

**4. RÉOLUTIONS**

- 4.Q. Travail de milieu Secteur Sud - Participation municipale
- 4.R. Travail de milieu Secteur Sud - Demande à la MRC de Lac-Saint-Jean Est

**10. AFFAIRES NOUVELLES**

- 10.A. Motion de félicitations - Encan de la Fabrique
- 10.B. Motion de félicitations - Comité organisateur des Jeux du Québec
- 10.C. Motion de félicitations - Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert
- 10.D. Demande d'aide financière - Popote roulante
- 10.E. Enseigne lumineuse - Partage des coûts

**3.B. EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017**

**5314-2017**

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017.

## ORDRE DU JOUR

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue de la Mairesse et constat du quorum
3. Administration
  - 3.A. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
  - 3.B. Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance du 6 février 2017
  - 3.C. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 février 2017
  - 3.D. Retour et commentaires sur le procès-verbal de la séance du 6 février 2017
  - 3.E. Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter
4. Résolutions
  - 4.A. Adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées
  - 4.B. Hygiène du milieu - Réparation du surpresseur Aerzen GM25S de la pompe
  - 4.C. Travaux d'asphaltage 2014 des rangs 2 et 3 - Libération de retenue à Inter-Cité Construction
  - 4.D. Croix-Rouge Canadienne - Entente de service aux sinistrés 2017-2018
  - 4.E. Soumission pour la fourniture d'enseignes de rues
  - 4.F. Dépôt de la liste des arriérés de taxes
  - 4.G. Transmission de la liste des arriérés de taxes
  - 4.H. Vente pour taxes - Représentation de la Municipalité
  - 4.I. Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - Inscription au congrès 2017
  - 4.J. Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean (CRC) - Renouvellement du membership
  - 4.K. Tour solidaire - Demande d'autorisation de passage
  - 4.L. Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ
  - 4.M. Avis de motion - Règlement 491-2017
  - 4.N. Adhésion au service PerLE du Portail du Gouvernement du Québec
  - 4.O. Convention de location d'espaces et partenariat
  - 4.P. Conseil régional de l'environnement - Demande d'aide financière au conseil du bassin versant de la Belle-Rivière pour 2017
5. Correspondance
  - 5.A. PIQM - Réaménagement et rénovations de la Salle Communautaire - Avis de versement de l'aide financière
  - 5.B. Réseau Biblio - Bulletin d'informations
  - 5.C. Centre Communautaire - Rapport d'évaluation de la qualité de l'air
  - 5.D. Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la Sécurité publique et ministre responsable de la région - Accusé de réception de la résolution 5286-2017
  - 5.E. Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - Accusé de réception

- d'une demande d'autorisation - Régie Intermunicipale du Parc Industriel Secteur Sud
- 5.F. Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2016-2017 - Aide financière refusée
- 5.G. Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 - Aide financière refusée
- 5.H. MRC de Lac-Saint-Jean-Est - Transmission de la résolution 9652-02-2017
- 5.I. MRC de Lac-Saint-Jean-Est - Transmission de la résolution 9563-02-2017
- 5.J. Député de Lac-Saint-Jean, Monsieur Alexandre Cloutier - Accusé de réception de la résolution 5297-2017
- 5.K. Député Dubuc, Monsieur Serge Simard - Accusé de réception de la résolution 5311-2017
- 5.L. Organisme de Bassin Versant du Saguenay - Invitation à participer au Sommet social régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 5.M. MRC de Lac-Saint-Jean Est - Transmission de la résolution 9565-02-2017

## 6. Loisirs et culture

- 6.A. Carnaval 2017- Dépôt de l'état des résultats
- 6.B. Fête Nationale 2017 - Prévisions budgétaires
- 6.C. Réfrigérateur communautaire - Demande d'appui
- 6.D. Tarification de la location de salles - Modifications
- 6.E. Renouvellement du plan d'action MADA - Embauche d'un chargé de projet
- 6.F. Vente de garage 2017 - Contribution financière
- 6.G. Jeux d'eau - Mode de gestion de l'eau

## 7. Urbanisme

- 7.A. Avis de motion - Règlement 490-2017 modifiant le règlement 347-99 concernant le branchement aux réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux obligeant l'installation d'un dispositif de retenue
- 7.B. Demande de dérogation mineure - 25 chemin du Lac-Gamelin Ouest
- 7.C. Échantillonnage des lacs - Mandat à Environnement C.A.
- 7.D. Demande de permis PIIA - 565, rue LaBarre
- 7.E. Demande de permis PIIA - 649, rue LaBarre
- 7.F. Vente de terrain par la Municipalité - Lot 4 684 626 cadastre du Québec
- 7.G. Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - Orientation préliminaire de la demande du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports

## 8. Dons et subventions

- 8.A. La Gaillarde Alliance Chorale régionale - Demande d'aide financière
- 8.B. Corps de Cadets 2769 Belle-Rivière - Demande d'aide financière
- 8.C. Les Filles d'Isabelle - Demande d'aide financière 2017
- 8.D. Fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma - Renouvellement de l'entente de contribution annuelle 2017 à 2022
- 8.E. Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est - Demande de commandite
- 8.F. Centre les Gens Oubliés - Demande d'aide financière 2017-2018-2019

- 8.G. Association Équestre de Performance du Saguenay-Lac-Saint-Jean - Demande de commandite 2017
  - 8.H. Regroupement Loisirs et Sports Saguenay-Lac-Saint-Jean - Demande d'aide financière pour la finale provinciale des Jeux du Québec-Hiver 2017
  - 8.I. Solican Lac-Saint-Jean Est - Demande d'aide financière
  - 8.J. Club Éperlan - Demande d'aide financière
- 9. Rapport des comités
  - 10. Affaires nouvelles
    - 10.A. \_\_\_\_\_
    - 10.B. \_\_\_\_\_
  - 11. Liste des comptes
  - 12. Période de questions
  - 13. Levée de l'assemblée

**3.C. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2017**

**5315-2017**

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé tel que rédigé.

**3.D. RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017**

Aucun commentaire soulevé.

**3.E. DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Aucun document déposé.

**4. RÉSOLUTIONS**

**4.A. ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET DES CHAUSSÉES**

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été donné à la firme Norda Stelo pour la révision du plan d'intervention des conduites d'eau potable, d'égout pluvial et de chaussées;

CONSIDÉRANT QUE le plan a été préparé selon le Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du plan d'intervention préparé lors de la rencontre du 13 décembre 2016;

**5316-2017**

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil municipal accepte le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées tel que présenté par la firme Norda Stelo, le 13 décembre 2016.

**4.B. HYGIÈNE DU MILIEU - RÉPARATION DU SURPRESSEUR AERZEN GM25S DE LA POMPE**

CONSIDÉRANT l'usure constatée du deuxième surpresseur Aerzen GM25S pour les eaux usées;

CONSIDÉRANT la possibilité de ré-usiner l'équipement;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires pour procéder à une telle réparation;

**5317-2017**

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la réparation du surpresseur Aerzen GM25S au coût de 3 485 \$ plus les taxes applicables chez Industries BOFAB selon la proposition de prix #1711000DD.

**4.C. TRAVAUX D'ASPHALTAGE 2014 DANS LES RANGS 2 ET 3 - LIBÉRATION DE LA RETENUE À INTER-CITÉ CONSTRUCTION**

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieure de la MRC Lac-Saint-Jean-Est responsable de la surveillance au chantier pour les travaux d'asphaltage 2014 dans les rangs 2 et 3;

**5318-2017**

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement à la compagnie Inter-Cité Construction Itée de 8 129,98 \$ taxes incluses, représentant la retenue de garantie de 5 %.

**4.D. CROIX-ROUGE CANADIENNE - ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS 2017-2018**

CONSIDÉRANT les services d'accueil, d'information, d'hébergement, d'alimentation, d'habillement de secours et de premiers soins inclus dans cette entente;

CONSIDÉRANT l'expertise de la Croix-Rouge en la matière;

CONSIDÉRANT que la contribution demandée à la Municipalité pour chacune des années de l'entente est de 0,16 \$ par personne;

CONSIDÉRANT que la population de la Municipalité s'élève à 2 461 personnes;

**5319-2017**

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la mairesse, madame Doris Lavoie et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Kathy Fortin, à signer cette entente au nom de la municipalité d'Hébertville.

De payer la somme de 393,76 \$ pour assurer la contribution municipale pour les années 2017 et 2018.

#### **4.E. SOUMISSION POUR LA FOURNITURE D'ENSEIGNES DE RUES**

**CONSIDÉRANT** que certaines enseignes indiquant le nom des rues sont en mauvais état;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité s'est dotée en 2007 d'un plan de signalisation afin de conserver une uniformité pour les enseignes sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important pour la sécurité publique de localiser facilement les rues;

**CONSIDÉRANT** les crédits budgétaires prévus à cet effet;

**5320-2017**

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De procéder à l'achat de quatorze (14) enseignes au coût de 89,42 \$ chacune plus les taxes applicables chez Impressions Thibeault & Associés selon la soumission datée du 2 mars 2017.

#### **4.F. DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRIÉRÉS DE TAXES**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier d'une municipalité doit préparer annuellement une liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales;

**ATTENDU** qu'en vertu de ce même article, cette liste doit être soumise au Conseil et approuvée par celui-ci;

**5321-2017**

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desganés, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil municipal approuve la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales telle que préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

#### **4.G. TRANSMISSION DE LA LISTE DES ARRIÉRÉS DE TAXES**

Après analyse de la liste précédemment déposée, 32 immeubles seront soumis à la procédure 2017 de vente pour taxes de la MRC Lac-Saint-Jean-Est au plus tard le 20 mars 2017. Les propriétaires

concernés devront acquitter tous les arrérages antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour éviter une telle procédure.

**5322-2017**

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ordonner à la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, conformément à l'article 1023 du Code municipal du Québec, de transmettre au plus tard le 20 mars 2017 au bureau de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, la liste des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement de taxes municipales de l'année 2014.

| MATRICULE                | TOTAL             |
|--------------------------|-------------------|
| 1. 1055 27 8614 00 0000  | 87.61 \$          |
| 2. 1159 33 6113 00 0000  | 138.89 \$         |
| 3. 1356 00 0238 00 0000  | 338.15 \$         |
| 4. 1360 88 1657 00 0000  | 87.64 \$          |
| 5. 1363 82 6488 00 0000  | 3 494.12 \$       |
| 6. 1367 94 2635 00 0000  | 4.90 \$           |
| 7. 1459 48 3885 00 0000  | 804.17 \$         |
| 8. 1465 55 9309 00 0000  | 2 895.36 \$       |
| 9. 1469 16 3969 00 0000  | 125.73 \$         |
| 10. 1556 77 1115 00 0000 | 7 080.39 \$       |
| 11. 1561 48 0072 00 0000 | 5 905.11 \$       |
| 12. 1656 06 6429 00 0000 | 5 514.54 \$       |
| 13. 1661 98 8739 00 0000 | 9 902.29 \$       |
| 14. 1758 27 2549 00 0000 | 556.49 \$         |
| 15. 1761 16 2771 00 0000 | 9 919.85 \$       |
| 16. 1761 27 8856 00 0000 | 10 644.18 \$      |
| 17. 1762 57 4883 00 0000 | 4 996.19 \$       |
| 18. 1762 61 1532 00 0000 | 733.01 \$         |
| 19. 1762 63 1449 00 0000 | 9 718.79 \$       |
| 20. 1762 68 7824 00 0000 | 11 292.87 \$      |
| 21. 1762 73 1002 00 0000 | 84.69 \$          |
| 22. 1762 74 2615 00 0000 | 733.01 \$         |
| 23. 1859 44 2483 00 0000 | 98.02 \$          |
| 24. 1956 82 4870 00 0000 | 1 813.94 \$       |
| 25. 1956 83 1612 00 0000 | 40.61 \$          |
| 26. 1959 41 4860 00 0000 | 4 705.69 \$       |
| 27. 2052 81 0123 00 0000 | 475.18 \$         |
| 28. 2059 27 9152 00 0000 | 7 222.82 \$       |
| 29. 2158 73 7367 00 0000 | 4.91 \$           |
| 30. 2258 50 6304 00 0000 | 634.99 \$         |
| 31. 2457 82 1713 00 0000 | 318.64 \$         |
| 32. 2458 98 0313 00 0000 | 1 116.28 \$       |
| <b>TOTAL</b>             | <b>101 489.06</b> |

#### **4.H. VENTE POUR TAXES - REPRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 1038 du Code municipal du Québec permettent à une municipalité d'enchérir et acquérir les immeubles en vente pour taxes sur son territoire sous l'autorisation du Conseil municipal.

**5323-2017**

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Kathy Fortin, à représenter la Municipalité lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 8 juin 2017 à 10h à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville d'Alma.

**4.I. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) - INSCRIPTION AU CONGRÈS 2017**

CONSIDÉRANT QU'une fois par année le congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec permet aux directeurs généraux d'échanger sur des préoccupations communes. Ce congrès aura lieu du 14 au 16 juin au Centre des Congrès de Québec.

CONSIDÉRANT QUE le congrès propose divers ateliers, des tables d'échanges et des cliniques juridiques;

**5324-2017**

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'inscription et la participation de la directrice générale par intérim, madame Kathy Fortin, à ce congrès pour la somme de 519 \$ plus taxes, plus les frais afférents.

**4.J. CULTURE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CRC) - RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP**

CONSIDÉRANT QUE le CRC favorise le développement régional des arts et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE le CRC offre un programme de formation continue qui s'adresse aux organismes;

CONSIDÉRANT QUE le CRC offre des services de communication, de formation et de promotion ainsi que de la concertation et de l'animation, du soutien logistique, d'expertise et d'accompagnement;

**5325-2017**

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le renouvellement de cet abonnement au coût de 100 \$.

**4.K. TOUR SOLIDAIRE - DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de solidarité Internationale Saguenay-Lac-Saint-Jean organise le dimanche 13 août 2017, une randonnée à vélo, soit le tour Solidaire;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs attendent près de 250 participants;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité de la randonnée sera assurée par des véhicules et des cyclistes encadreur;

5326-2017

**CONSIDÉRANT QUE** les randonneurs emprunteront certaines routes qui traversent la Municipalité, les organisateurs demandent au Conseil municipal d'autoriser le passage dans la localité, et ce, en conformité avec les exigences du Ministère des Transports;

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les organisateurs du «Tour Solidaire» à circuler sur les routes de la Municipalité lors de la tenue de cet événement le 13 août prochain.

**4.L. SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Hébertville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Hébertville désire se joindre à ce regroupement;

**ATTENDU QUE** conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

**ATTENDU QUE** l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

5327-2017

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la Municipalité d'Hébertville confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat.

**QUE** le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans.

**QUE** la Municipalité d'Hébertville s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres.

**QUE** la Municipalité d'Hébertville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

**QUE** la Municipalité d'Hébertville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Municipalité.

#### **4.M. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 491-2017**

**AVIS** est par la présente donné par M. Tony Côté, conseiller de la Municipalité d'Hébertville, qu'à une séance ultérieure du conseil sera adopté un règlement d'emprunt pour une somme à déterminer et payable à la Commission scolaire de Lac-Saint-Jean Est suite à une entente à être signée avec cette dernière pour le transfert de propriété de la bibliothèque municipale à la Commission scolaire et ainsi pour participer à la réfection de la toiture à être effectuée par la Commission scolaire de Lac-Saint-Jean Est, actuellement nécessaire et non effectuée par la municipalité avant la cession.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption.

#### **4.N. ADHÉSION AU SERVICE PERLE DU PORTAIL DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

**CONSIDÉRANT QUE** PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Hébertville souhaite participer au service PerLE;

**5328-2017**

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le Conseil autorise la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente concernant le service PerLE.

#### **4.O. CONVENTION DE LOCATION D'ESPACES ET PARTENARIAT**

**CONSIDÉRANT** la résolution 4659-2015 relativement à la convention de mandat spécifique confié à Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert relativement à la gestion, l'administration et l'exploitation des infrastructures de loisirs, d'activités communautaires et de développement économique local de la Station touristique du Mont Lac-Vert;

**CONSIDÉRANT** les besoins en télécommunications dans le cadre des opérations courantes de l'organisation;

**CONSIDÉRANT** la lecture et l'approbation de la Convention de location d'espaces et partenariat par les membres du Conseil d'administration de Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert lors de la rencontre du 17 janvier 2017;

**5329-2017**

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la convention de location d'espaces et partenariat entre Digicom inc. et Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert et d'autoriser la mairesse et la direction générale à signer pour et au nom de la Municipalité d'Hébertville, ledit mandat à titre d'intervenant dans le dossier.

#### **4.P. CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU CONSEIL DU BASSIN VERSANT DE LA BELLE-RIVIÈRE POUR 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la Belle-Rivière coule sur le territoire de la Municipalité, cette dernière est donc directement impliquée au bassin versant de cette rivière;

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière de 1 500 \$ par année et par municipalités impliquées;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a un conseiller municipal qui assiste aux rencontres de l'organisme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme désire poursuivre les travaux du bassin versant de la Belle-Rivière;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer un suivi;

**5330-2017**

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder l'aide financière de 1 500 \$ pour 2017 au Conseil du Bassin versant de la Belle-Rivière.

#### **4.Q. TRAVAIL DE MILIEU SECTEUR SUD - PARTICIPATION MUNICIPALE**

**5331-2017**

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter de participer au financement commun des municipalités pour une enveloppe globale de 20 000 \$ afin de développer un service de base en travail de milieu pour l'ensemble des municipalités du secteur sud de Lac-St-Jean Est et ce, pour l'embauche d'une travailleuse de milieu. De plus, le comité de coordination intermunicipal verra à développer un deuxième poste afin de combler l'ensemble des besoins du territoire concerné.

#### **4.R. TRAVAIL DE MILIEU SECTEUR SUD - DEMANDE À LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST**

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreux jeunes de 11 à 25 ans du secteur sud vivent diverses problématiques sociales (tels l'isolement, l'intimidation et l'exclusion sociale, forte consommation d'alcool et de stupéfiants, décrochage scolaire, errance, etc.) et qu'une action intersectorielle concertée est nécessaire à la promotion et à la prévention de ces problèmes.

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités du secteur sud conviennent de l'importance de travailler conjointement en amont des problématiques par la présence d'un service de travail de milieu en lien avec leurs réalités;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avenir de notre région repose en bonne partie sur notre capacité à développer tout le potentiel de nos jeunes et de les accompagner dans leur prise d'autonomie;

**CONSIDÉRANT** l'expertise développée en travail de milieu depuis 16 ans sur le territoire du secteur Sud et les excellents résultats atteints par ce type d'intervention;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités du secteur Sud s'unissent pour mettre en place une structure de concertation permettant une gestion commune;

**5332-2017**

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De demander, à la MRC de Lac-Saint-Jean Est, une enveloppe financière de 20 000 \$ pour permettre aux municipalités du secteur Sud la mise en place d'un projet structurant de service de travail de milieu pour l'ensemble des municipalités participantes.

#### **5. CORRESPONDANCE**

##### **5.A. PIQM - RÉAMÉNAGEMENT ET RÉNOVATIONS DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE - AVIS DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE**

Le MAMOT informe la Municipalité du versement partiel de l'aide financière dans le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, pour le projet de réaménagement de la salle Multifonctionnelle.

##### **5.B. RÉSEAU BIBLIO - BULLETIN D'INFORMATIONS**

Le Réseau Biblio transmet à la Municipalité le bulletin d'informations de février.

**5.C. CENTRE COMMUNAUTAIRE - RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR**

La Commission Scolaire Lac-Saint-Jean transmet à la Municipalité le rapport d'évaluation fait conjointement selon la résolution # 5285-2017.

**5.D. MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION - ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA RÉOLUTION 5286-2017**

Le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la Sécurité publique et ministre responsable de la région accuse réception de la résolution # 5286-2017 récemment adoptée, concernant une demande de regroupement de l'Office municipal d'habitation d'Hébertville et les Offices municipaux d'habitation du secteur Sud du Lac-Saint-Jean.

**5.E. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) - ACCUSÉ DE RÉCEPTION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION -RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL SECTEUR SUD**

La CPTAQ accuse réception de la demande d'exclusion de la zone agricole de la Régie Intermunicipale du Parc industriel Secteur Sud.

**5.F. PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES 2016-2017 - AIDE FINANCIÈRE REFUSÉE**

La demande d'aide financière déposée pour la mise à jour de la politique familiale municipale est refusée.

**5.G. PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150 - AIDE FINANCIÈRE REFUSÉE**

L'Agence de développement économique du Canada informe la Municipalité que la demande d'aide financière déposée pour la réfection des infrastructures du Mont Lac-Vert est refusée.

**5.H. MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST - TRANSMISSION DE LA RÉOLUTION 9652-02-2017**

La MRC de Lac-Saint-Jean Est transmet à la Municipalité une résolution concernant le protocole d'intervention du sauvetage nautique sur le Lac-Saint-Jean.

**5.I. MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST - TRANSMISSION DE LA RÉOLUTION 9563-02-2017**

La MRC de Lac-Saint-Jean Est transmet à la Municipalité une résolution concernant le protocole

d'intervention pour le service de sauvetage hors route.

**5.J. DÉPUTÉ DE LAC-SAINT-JEAN, MONSIEUR ALEXANDRE CLOUTIER - ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA RÉOLUTION 5297-2017**

Le député de Lac-Saint-Jean, Monsieur Alexandre Cloutier, accuse réception de la résolution portant sur l'appui au Regroupement pour un Québec en santé, récemment adoptée par la Municipalité.

**5.K. DÉPUTÉ DUBUC, MONSIEUR SERGE SIMARD - ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA RÉOLUTION 5311-2017**

Le député de Dubuc, Monsieur Serge Simard accuse réception de la résolution portant sur la dénonciation pour l'obligation pour les municipalités à procéder à l'installation de compteurs d'eau, récemment adoptée par la Municipalité.

**5.L. ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU SAGUENAY - INVITATION À PARTICIPER AU SOMMET SOCIAL RÉGIONAL DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

L'organisme transmet une invitation à la Municipalité, à participer au Sommet régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui aura lieu à Alma, le 21 avril 2017.

**5.M. MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST - TRANSMISSION DE LA RÉOLUTION 9565-02-2017**

La MRC de Lac-Saint-Jean Est transmet une résolution portant sur une entente sectorielle de développement impliquant le Conseil des arts et des lettres du Québec.

**6. LOISIRS ET CULTURE**

**6.A. CARNAVAL 2017 - DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS**

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses du Carnaval 2017 totalisent 757 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les revenus du bar sont de 146,85 \$ et la participation municipale de 610,15 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation de la cuisine occasionne un entretien supplémentaire;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la rencontre du 22 février 2017 la Commission des loisirs a accepté l'état des résultats du Carnaval 2017;

**5333-2017**

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver le résultat du Carnaval tel que déposé à la Commission des loisirs.

**6.B. FÊTE NATIONALE 2017 - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale 2017 se déroulera le 23 juin à partir de 13h avec de l'animation familiale, des chansonniers, feux d'artifice et autres;

CONSIDÉRANT QUE les revenus envisagés se composent de la vente de boisson, de la subvention du SNQ et de la participation municipale et sont budgétés à 15 900 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité déposera une demande de subvention à la société Nationale des Québécois (SNQ).

CONSIDÉRANT QUE les dépenses envisagées pour l'édition 2017 s'élèvent à 15 956,21 \$

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du 22 février 2017 la Commission des loisirs a recommandé l'octroi d'une contribution financière de 7 000 \$ au comité organisateur pour la Fête Nationale 2017;

5334-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le budget de la Fête Nationale 2017 tel que déposé à la Commission des loisirs le 22 février 2017.

D'octroyer une contribution financière de 7 000 \$ au comité organisateur pour la Fête Nationale 2017, le tout à partir du budget des activités sporadiques.

**6.C. RÉFRIGÉRATEUR COMMUNAUTAIRE - DEMANDE D'APPUI**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**6.D. TARIFICATION DE LA LOCATION DE SALLE - MODIFICATIONS**

CONSIDÉRANT QUE le revenu de location d'une salle est inférieur aux frais reliés à cette dite location;

CONSIDÉRANT les bris fréquents lors de locations;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de la cuisine occasionne un entretien supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution 3769-2014 le Conseil municipal avait statué sur la liste des tarifs de location;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du 22 février 2017 la Commission des loisirs a recommandé des modifications de la grille de tarif des locations;

5335-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'abroger la résolution 3869-2014.

D'accepter la grille de tarification des salles telle que proposée par la Commission des loisirs le 22 février 2017.

D'exiger un dépôt de 50 \$ pour toute location de salle, non remboursable si l'état des lieux n'est pas acceptable.

De charger un montant de 25 \$ pour l'utilisation de la cuisine, représentant les frais d'entretien.

**6.E. RENOUVELLEMENT DU PLAN D'ACTION MADA - EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJET**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une aide financière de 5 250 \$ pour le renouvellement de son plan d'action de sa politique municipal Amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la participation municipale est de 30 %, pour une somme de 2 250 \$;

CONSIDÉRANT la démarche pour l'embauche d'un chargé de projet pour le renouvellement du plan d'action;

5336-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'embaucher M Hugues Savard comme chargé de projet pour un contrat de 10 semaines afin de procéder au renouvellement du plan d'action de la Politique municipale Amie des aînés.

**6.F. VENTE DE GARAGE 2017 - CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le Marché aux puces 2017, en est à sa troisième édition;

CONSIDÉRANT la demande des organisatrices d'obtenir une aide financière entre autre placer des affiches directionnelles et la possibilité d'effectuer l'évènement sous un chapiteau;

CONSIDÉRANT la popularité des éditions précédentes;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du 22 février 2017, la Commission des loisirs a recommandé l'octroi d'une contribution financière de 700 \$ aux organisatrices;

5337-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer une contribution financière de 700 \$ aux organisatrices de la vente de garage édition 2017, le tout à partir du budget des activités sporadiques. Cette activité aura lieu le 28 mai 2017.

**6.G. JEUX D'EAU - MODE DE GESTION DE L'EAU**

CONSIDÉRANT QUE pour le fonctionnement de l'aire de jeux d'eau, deux options sont possibles, soit la recirculation ou le mode en eau continue;

CONSIDÉRANT QU'avec la recirculation, le récupérateur pour traiter l'eau représente un

budget de fonctionnement annuel approximatif de 11 000 \$, une consommation moyenne d'eau de 2 maisons par année et un coût d'acquisition de 45 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'avec le système en eau continue, cela représente un coût de fonctionnement annuel de moins de 1 000 \$ et une consommation moyenne d'eau de 4 maisons;

CONSIDÉRANT QUE pour diminuer l'impact écologique, l'eau produite par l'aire de jeux peut être envoyée vers un marais filtrant;

CONSIDÉRANT QU'au plénier du 16 janvier 2017, le Conseil municipal a statué sur le mode de gestion de l'eau pour la nouvelle aire de jeux;

**5338-2017**

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'opter pour le système en eau continue avec l'installation d'un marais filtrant.

## 7. URBANISME

### 7.A. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 490-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 347-99 CONCERNANT LE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX D'ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIAUX OBLIGEANT L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE RETENUE

Monsieur le conseiller, Robert Duchesne, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement 347-99 concernant le branchement aux réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux obligeant l'installation d'un dispositif de retenue.

IL EST ÉGALEMENT résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

### 7.B. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 25 CHEMIN DU LAC-GAMELIN OUEST

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du plan d'urbanisme ne sont pas compromis;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas sur un usage ou la densité, en conformité avec la loi;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n'affecte pas les distances séparatrices prévues au règlement de zonage;

**5339-2017**

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), pour la propriété située au 25, chemin du Lac-Gamelin Ouest à Hébertville. La

demande vise à régulariser la marge latérale la résidence de villégiature à 2,82m mètres au lieu de 6 mètres.

Toutefois, l'autorisation est conditionnelle au dépôt d'une lettre du propriétaire voisin nous informant que la dérogation mineure ne cause aucun préjudice.

#### **7.C. ÉCHANTILLONNAGE DES LACS - MANDAT À ENVIRONNEMENT C.A.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Hébertville souhaite préserver la qualité de l'eau et assurer la pérennité de ses lacs;

**CONSIDÉRANT QUE** le dernier échantillonnage des lacs Vert et Kénogamichiche a été réalisé en 2013 et que le Grand lac Sec n'a jamais été échantillonné;

**CONSIDÉRANT QUE** l'échantillonnage permettra d'identifier les sources potentielles de phosphore et de sédiments pouvant nuire à la qualité de l'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport de caractérisation proposera différentes interventions afin de contrer le vieillissement des lacs;

**CONSIDÉRANT QUE** ce mandat sera financé à même le règlement d'emprunt 481-2016;

**5340-2017**

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'octroi du mandat à Environnement CA pour un montant total 21 290 \$ plus taxes, les frais seront défrayés à même le fonds du règlement 481-2016.

#### **7.D. DEMANDE DE PERMIS PIIA - 565 RUE LABARRE**

**CONSIDÉRANT** que la propriété est régie par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que la propriétaire souhaite modifier la couleur de sa résidence;

**CONSIDÉRANT** qu'il répond aux objectifs du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**5341-2017**

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les travaux de réfection de galerie ainsi que la modification du revêtement mural pour la propriété du 565, rue La Barre. Le revêtement mural sera remplacé par du canexel de couleur Acadia.

Les travaux sont autorisés à la condition que le propriétaire réinstalle les encadrements de fenêtres et de portes ainsi que les dentelles de bois que l'on retrouve à l'intersection des poteaux et de l'avant-toit. Ceux-ci pourront être agencés au nouveau revêtement mural de la propriété.

#### **7.E. DEMANDE DE PERMIS PIIA - 649 RUE LABARRE**

CONSIDÉRANT que la propriété est régie par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale(PIIA);

CONSIDÉRANT que la propriétaire souhaite modifier la couleur de sa résidence;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux objectifs du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**5342-2017**

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les travaux d'agrandissement en cour latérale de la propriété du 649, rue La Barre. L'agrandissement de la propriété sera réalisé selon les plans déposés par le Service d'Aide-conseil en Rénovation Patrimoniale le 2 février 2017.

De plus, suite à cet agrandissement le revêtement mural sera modifié. Le SARP a déposé des plans en janvier 2015, proposant trois (3) options pour la couleur ainsi que deux (2) options pour le matériel, soit le bois ou le canexel. Le conseil municipal autorise l'installation d'un nouveau revêtement mural, selon les plans et les recommandations du SARP.

#### **7.F. VENTE DE TERRAIN PAR LA MUNICIPALITÉ - LOT 4 684 626 CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Hébertville est propriétaire du terrain portant le no de lot 4 684 626 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre-Olivier Larouche et madame Érika Tremblay, désirent acquérir ce terrain pour construire une résidence unifamiliale, ce terrain est situé sur la rue Labonté;

CONSIDÉRANT qu'une promesse d'achat a été signée le 28 février 2017 par les futurs acquéreurs ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les futurs acquéreurs ont déposé le montant nécessaire pour l'acompte lors de la signature de la promesse d'achat;

**5343-2017**

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la vente du terrain 4 684 626 du cadastre du Québec, à M. Pierre-Olivier Larouche et Mme Érika Tremblay pour un montant de 14 406,89\$ plus taxes. Ce terrain a une superficie de 836,5 mètres carrés, soit 25,34 mètres de largeur par 33 mètres de profondeur.

La Mairesse et la Directrice générale par intérim sont autorisées à signer à titre de représentantes de la municipalité d'Hébertville, toute la documentation pertinente pour finaliser cette transaction de vente.

**7.G. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE  
AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) -  
ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DE LA DEMANDE  
DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA  
MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION  
DES TRANSPORTS**

La CPTAQ transmet l'orientation préliminaire de la demande d'autorisation, pour le rang Lac-Vert, du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le projet de réfection du rang Lac-Vert.

**8. DONS ET SUBVENTIONS**

**5344-2017**

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer les subventions aux organismes suivants en vertu de l'article 90 de la loi sur les compétences municipales :

**8.A. LA GAILLARDE ALLIANCE CHORALE  
RÉGIONALE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Une aide financière de 100 \$ est accordée pour un ralliement choral le 2 avril 2017 à Alma.

**8.B. CORPS DE CADETS 2769 BELLE-RIVIÈRE -  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**8.C. LES FILLES D'ISABELLE - DEMANDE DE  
GRATUITÉ DE LA PALESTRE**

La gratuité de la Palestre est octroyée pour le brunch-bénéfice, prévu le 24 avril 2017.

**8.D. FONDATION DE L'HÔTEL DIEU D'ALMA -  
RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE  
CONTRIBUTION ANNUELLE 2017 À 2022**

Une contribution annuelle de 2 000 \$ par année est autorisée, pour les années 2017 à 2022.

**8.E. SERVICE BUDGÉTAIRE LAC-SAINT-JEAN EST -  
DEMANDE DE COMMANDITE**

Service budgétaire Lac-Saint-Jean Est demande une commandite pour leur 40<sup>ième</sup> anniversaire. Un montant de 100 \$ est autorisé.

**8.F. CENTRE LES GENS OUBLIÉS - DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE 2017-2018-2019**

L'organisme demande une aide financière pour les années 2017-2018-2019 au montant de 5 000 \$ et dépose par le fait même ses états financiers et son rapport annuel. La demande est autorisée.

**8.G. ASSOCIATION ÉQUESTRE DE PERFORMANCE -  
DEMANDE DE COMMANDITE**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**8.H. REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS  
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (RLS) - DEMANDE  
D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FINALE  
PROVINCIALE DES JEUX DU QUÉBEC-HIVER  
2017**

Une aide financière de 30 \$ est autorisée pour un athlète provenant de la Municipalité.

**8.I. SOLICAN LAC-SAINT-JEAN EST - DEMANDE  
D'AIDE FINANCIÈRE**

L'organisme demande une aide financière pour son 25<sup>ième</sup> anniversaire d'existence. L'achat de 2 billets est autorisé, au coût de 60 \$ chacun, pour le souper du 6 mai 2017.

**8.J. CLUB ÉPERLAN - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Une aide financière de 100 \$ est autorisée pour l'année 2017.

**9. RAPPORT DES COMITÉS**

**LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY**

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Comité de finances du Mont Lac-Vert
- Corporation de développement d'Hébertville
- Caserne de pompiers
- 2 rencontres Comité des loisirs
- Comité de finances de la Municipalité

**LE CONSEILLER M. MARC RICHARD :**

Le conseiller M. Marc Richard informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Corporation de développement d'Hébertville
- Caserne de pompiers
- Conseil d'administration de Gestion Récréotouristique du Mont Lac-Vert
- Festiballe

**LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ**

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Conseil régional de l'environnement
- Journée familiale au Carnaval
- Entrevue embauche ressource MADA
- Corporation de développement d'Hébertville
- Caserne de pompiers
- Encan de la Fabrique
- 2 rencontres Comité des loisirs
- Festiballe

**LE CONSEILLER M. ROBERT DUCHESNE :**

Le conseiller M. Robert Duchesne informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Régie Intermunicipale en sécurité Incendie Secteur Sud
- Corporation de développement d'Hébertville
- Régie Parc Industriel Secteur Sud
- Comité de consultation en urbanisme (CCU)

#### **LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS :**

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a participé aux rencontres suivantes :

- Comité de finances Mont Lac-Vert
- Corporation de développement d'Hébertville
- Caserne de pompiers
- Festiballe hivernal 5 à 7 de la Corporation
- Comité de finances de la Municipalité

#### **LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL :**

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a participé aux rencontres suivantes :

- Réunion mensuelle - Maison des jeunes la Zone
- Corporation de développement d'Hébertville
- Caserne de pompiers

#### **LA MAIRESSE MME DORIS LAVOIE :**

La mairesse Mme Doris Lavoie informe qu'elle a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Rencontre MRC régulière et plénière
- Contact avec Mme Manon Simard (Séchoir)  
Intention Re : Partir les opérations le plus rapidement possible
- Rencontre Commission Scolaire Dossier échange et autres discussions
- Conseil d'administration du Mont Lac-Vert et une rencontre informelle
- Comité de travail Régie Incendie Re : Schéma couverture de risque et autres scénarios
- Encan de la Fabrique
- Corporation de développement d'Hébertville
- Plénier Caserne de pompiers et autres sujets
- Conseil d'administration Régie Incendie Secteur Sud
- Conférence de presse Annonce du bureau des Congrès Lac-Saint-Jean
- Dîner rencontre avec Maires Secteur Sud  
Re : Office d'habitation et Corps de Cadets
- Conseil d'administration Régie du Parc Industriel Secteur Sud
- Cérémonie d'ouverture de la 52<sup>ième</sup> finale des Jeux du Québec - Hiver 2017
- Soirée reconnaissance des partenaires - 52<sup>ième</sup> finale des Jeux du Québec - Hiver 2017
- Rencontre avec quelques citoyens et entrepreneurs/contacteurs
- Présence aux compétitions du 1<sup>er</sup> mars (ski alpin)
- Présence aux compétitions du 3 mars et remise du prix Esprit sportif
- Festiballe hivernal 5 à 7 de la Corporation
- Cérémonie de clôture des Jeux du Québec
- Comité de médecin
- Conseil d'administration Havre Curé-Hébert
- Rencontre avec Bernard Larouche, CIUSS  
Dossier : Travail de milieu Secteur Sud

- Plusieurs heures de bénévolat École Curé-Hébert où 2 délégations logeaient (Outaouais/Estrie)

## 10. AFFAIRES NOUVELLES

### 10.A. MOTION DE FÉLICITATIONS - ENCAN DE LA FABRIQUE

Monsieur le conseiller, Yves Rossignol présente une motion de félicitations au comité organisateur du 21<sup>ème</sup> Encan de la Fabrique qui a eu lieu le 19 février dernier.

Cet encan a connu encore cette année, un succès avec une récolte de plus de 21 000 \$. Cet argent servira à la restauration des fenêtres extérieures de l'Église.

Bravo à tous.

### 10.B. MOTION DE FÉLICITATIONS - COMITÉ ORGANISATEUR DES JEUX DU QUÉBEC

Madame la mairesse, Doris Lavoie, présente une motion de félicitations au comité organisateur de la 52<sup>ème</sup> édition des Jeux du Québec - Hiver 2017.

Bravo au Conseil d'administration, à tous les membres de l'organisation et aussi à tous les bénévoles qui ont mis la main à la pâte.

Tous ont été à la hauteur des attentes et ont fait de ces jeux une édition remarquable.

### 10.C. MOTION DE FÉLICITATION GESTION RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT LAC-VERT

Madame la mairesse Doris Lavoie présente une motion de félicitations à Gestion Récréotouristique du Mont Lac-Vert et à Mme Sandra Fortin, adjointe à la direction pour la gestion du site du Mont Lac-Vert lors des épreuves de ski tenues dans le cadre de la 52<sup>ème</sup> édition des Jeux du Québec - Hiver 2017.

Des félicitations sont également adressées à tout le personnel et aux bénévoles qui ont travaillé à rendre le site accueillant, efficace et agréable pour nos visiteurs.

La montagne a bénéficié d'une visibilité plus que provinciale et tous les commentaires recueillis auprès des athlètes, des parents et des visiteurs ont été positifs.

Mille bravos, vous le méritez tous.

Merci pour votre implication.

### 10.D. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - POPOTE ROULANTE

**CONSIDÉRANT** les besoins existants dans la Municipalité.

**CONSIDÉRANT QUE** la Popote roulante contribue à l'amélioration de la qualité de vie des personnes seules où en situation précaire.

5345-2017

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière formulée par cette organisation;

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Marc Richard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder une aide financière de 1 500 \$ à la Popote roulante pour le maintien de ce service dans notre secteur.

#### **10.E. ENSEIGNE LUMINEUSE - PARTAGE DES COÛTS**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de souhaiter la bienvenue aux familles et bonne chance aux athlètes, dans le cadre de la 52<sup>ième</sup> édition des Jeux du Québec - Hiver 2017;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Corporation de développement de souligner le passage de nombreux visiteurs à cette occasion;

**CONSIDÉRANT** le partage en 3 des coûts de location entre la Corporation de développement, la Résidence funéraire Lac-Saint-Jean et la Municipalité;

5346-2017

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la location d'une affiche lumineuse pour la durée des Jeux.

De partager les coûts de location en parts égales entre la Municipalité, la Corporation de développement et la Résidence funéraire Lac-Saint-Jean.

D'installer cette affiche de manière qu'elle soit visible de la Route 169.

### **11. LISTE DES COMPTES**

#### **11.A. LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

5347-2017

Il est proposé par la conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 243 115,37 \$.

#### **11.B. LISTE DES COMPTES DU MONT LAC-VERT**

5348-2017

Il est proposé par la conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général du Mont Lac-Vert pour une somme totalisant 171 327,04 \$.

## 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs citoyens présents ont pu poser des questions de différents ordres, principalement dans les dossiers suivants :

- Échange avec la Commission scolaire
- Tour de télécommunication (MLV - Digicom)
- Caserne Incendie
- Dossier Ressources humaines
- Bibliothèque
- Méthode d'établissement des taxations de services

Le tout a été noté et fera partie des discussions ultérieures au Conseil.

La citoyenne, madame Christyne Gagnon, présente des félicitations à l'équipe des travaux publics pour leur efficacité lors de la tempête survenue dans la semaine du 5 février.

Ces félicitations leur seront retransmises.

## 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Yves Rossignol propose de lever l'assemblée, à 21h44.

---

MME DORIS LAVOIE  
MAIRESSE D'HÉBERTVILLE

---

KATHY FORTIN  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE  
PAR INTÉRIM